

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

Rapport des Commissions réunies de l'Instruction publique et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires et spéciaux au Ministère de l'Instruction publique, notamment pour la mise à exécution de la loi nouvelle sur l'enseignement moyen.

(Voir les Nos 194 et 217, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LAOUREUX, Président; SOLVYNS, DEVADDER, VERHEYDEN, LAMMENS, le Baron BETHUNE, LEIRENS, MICHAUX, CROCQ, le Comte Philippe DE LIMBURG STIRUM et PIGEOLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement sollicite l'allocation au Département de l'Instruction publique :

1° De crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1880, à concurrence de fr. 28,605-20;

2° De crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1881, s'élevant à fr. 313,526-90 et qui sont réclamés, à très peu de chose près, par la mise à exécution de la loi nouvelle sur l'enseignement moyen.

Après discussion, la Commission rejette le projet par six voix contre cinq.

Le Rapporteur,
D. PIGEOLET.

Le Président,
G.-F. LAOUREUX.